



## CONTOURNEMENT ROUTIER



CHATEAUBOURG  
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

# CONSULTATION CITOYENNE

RÉUNION PUBLIQUE

01 Oct, 20h

CONSULTATION

10 Oct,  
9h à 17h

SALLE LA CLÉ DES CHAMPS

CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE

**Les élus vous consultent afin de décider des actions à mener auprès du Département suite à l'arrêt du projet de contournement routier !**

Depuis 2014, la mairie travaille sur de nombreux projets permettant de réduire le trafic routier dans le centre-ville et développer des modes de déplacements alternatifs :

> **2014** : lancement d'un réseau de bus urbain gratuit / Coût : 181 000 €/an

> **2015** : 1<sup>ère</sup> étude de circulation pour trouver des pistes d'amélioration à court, moyen et long terme

> **2015** : réalisation d'une passerelle permettant la création d'une liaison douce derrière Ar Millin' et desservant la gare / Coût : 700 000 €

> **2016** : création d'un parking au sud de la gare / Coût : 444 300 €

> **2021** : lancement du projet de liaison douce Domagné-Chateaubourg / Coût : 450 000 €

> **2021** : création d'un abri vélo sécurisé de 80 places / Coût : 100 000 €

> **2<sup>ème</sup> semestre 2021** : 1<sup>ère</sup> partie du plan vélo / Coût : 150 000 €

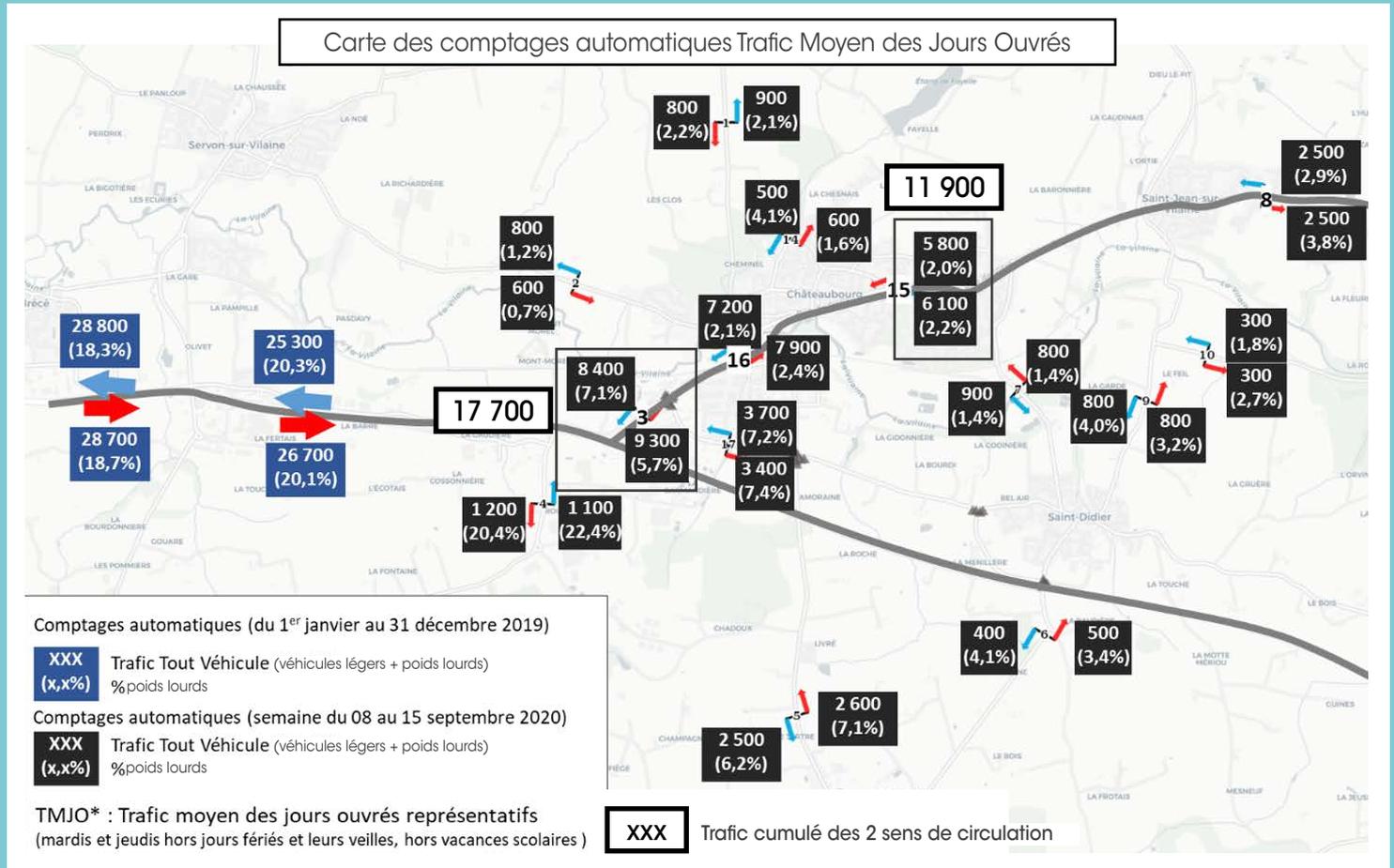
> **2<sup>ème</sup> semestre 2021** : extension du parking sud de la gare / Coût : 276 000 €

> **2<sup>ème</sup> semestre 2021** : déploiement avec Vitré Communauté de l'application de covoiturage Klaxit

> **En fil rouge** : favoriser les projets immobiliers à proximité de la gare...

Malgré cela, un projet de contournement nous semble indispensable. Cette nouvelle route départementale n'a pas vocation à encourager le « tout voiture » mais doit au contraire permettre le développement des déplacements doux dans un centre-ville apaisé. Cette nouvelle route départementale doit également permettre de mieux desservir la gare pour les habitants de Saint-Jean-sur-Vilaine et de Saint-Melaine (accès parking sud gare).

# RAPPEL DES CONDITIONS DE CIRCULATION ACTUELLE

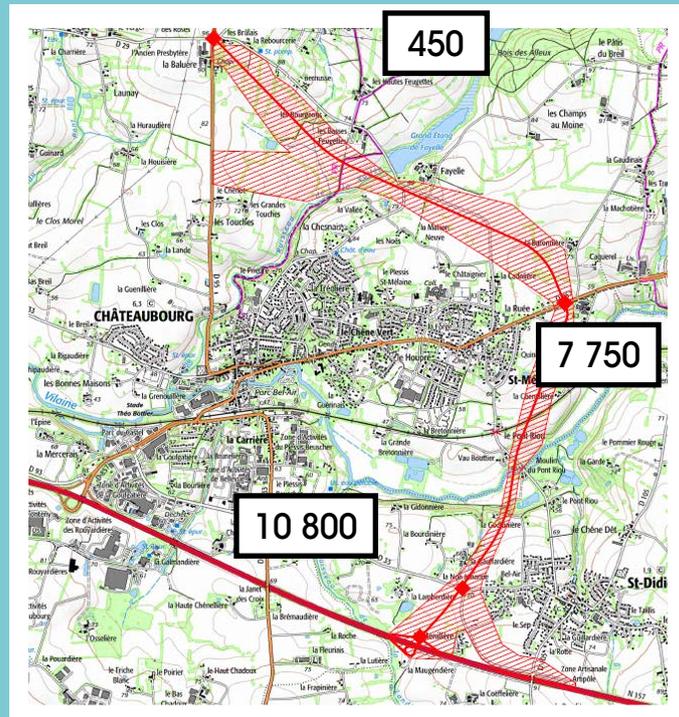


Exemple de lecture : depuis Saint-Jean-sur-Vilaine, le flux est de 2 500 véhicules ; arrivé à Saint-Melaine, il augmente à 5 800 puis 7 200 en centre-ville de Châteaubourg pour terminer à 8 400 en sortie de ville. Cumulé au flux du sens inverse, il y a 17 700 véhicules à l'entrée de Châteaubourg côté RN 157 et 11 900 côté Saint-Jean-sur-Vilaine.

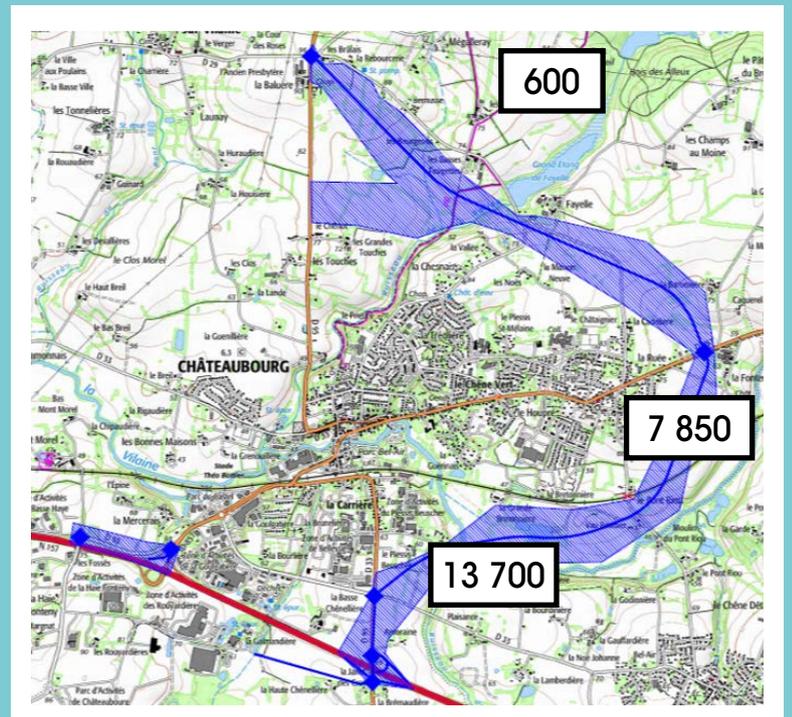
## SCÉNARIOS ENVISAGÉS AVEC LE TRAFIC CUMULÉ ESTIMÉ POUR CES SCÉNARIOS

Plusieurs scénarios devaient être proposés à la concertation au 2<sup>ème</sup> semestre 2021 par le Département.

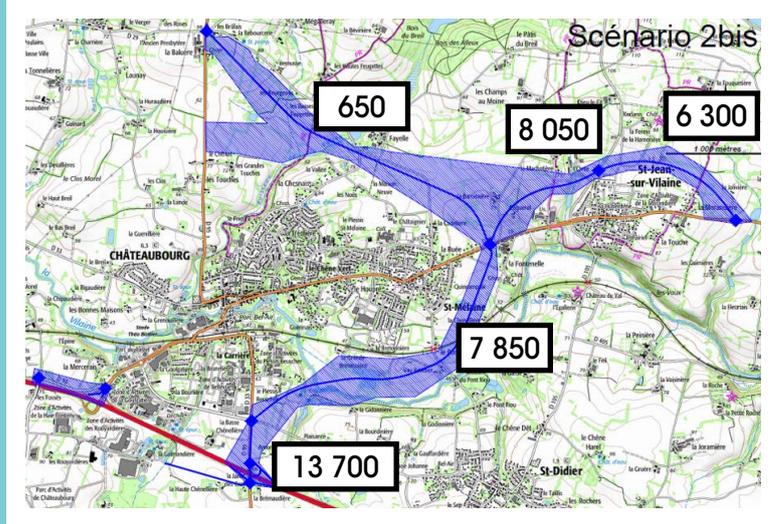
Scénario 1



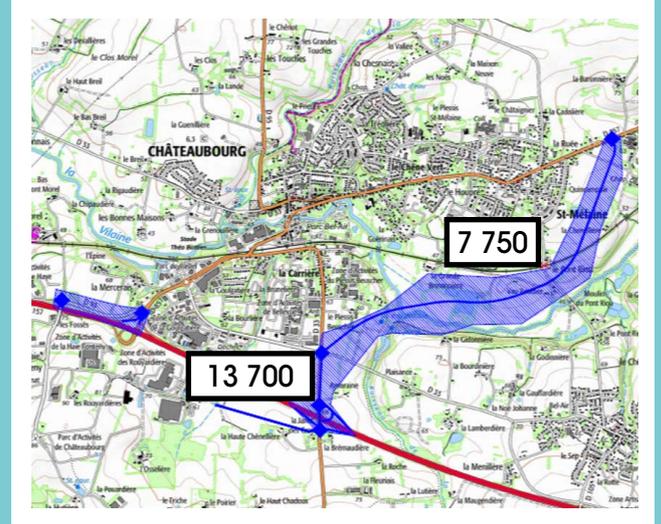
Scénario 2



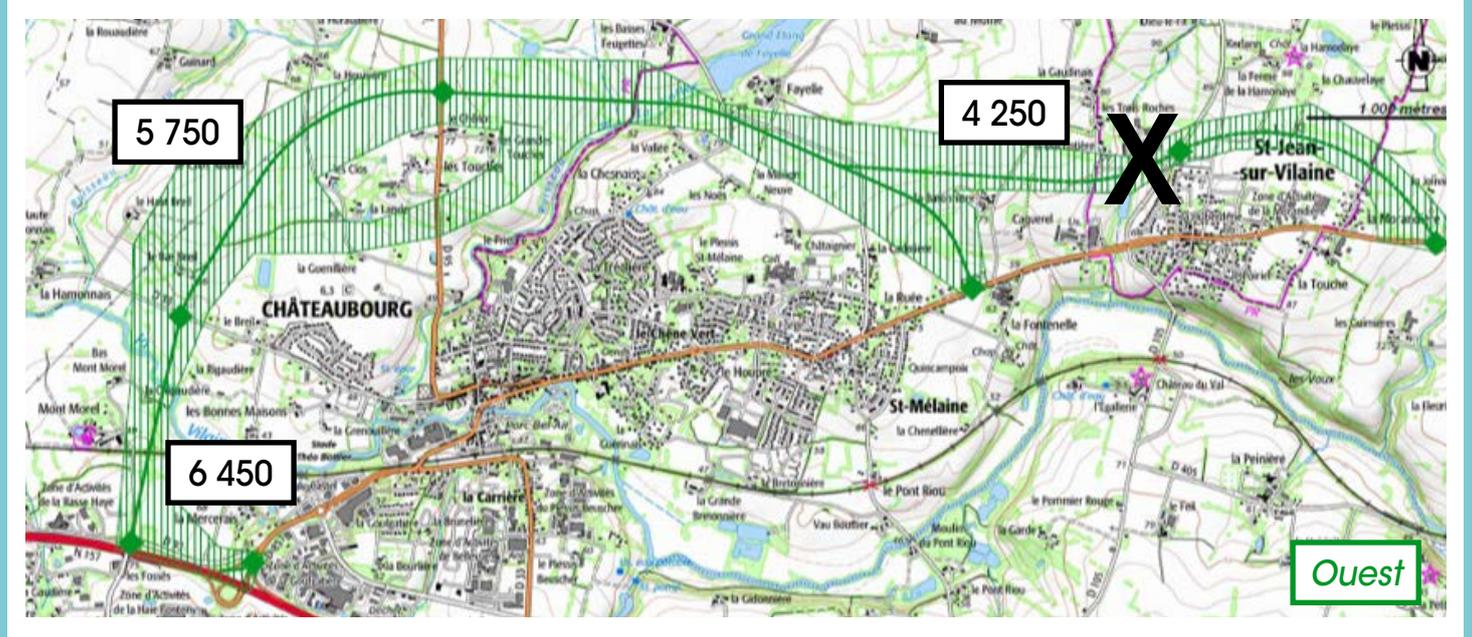
Scénario 2 bis



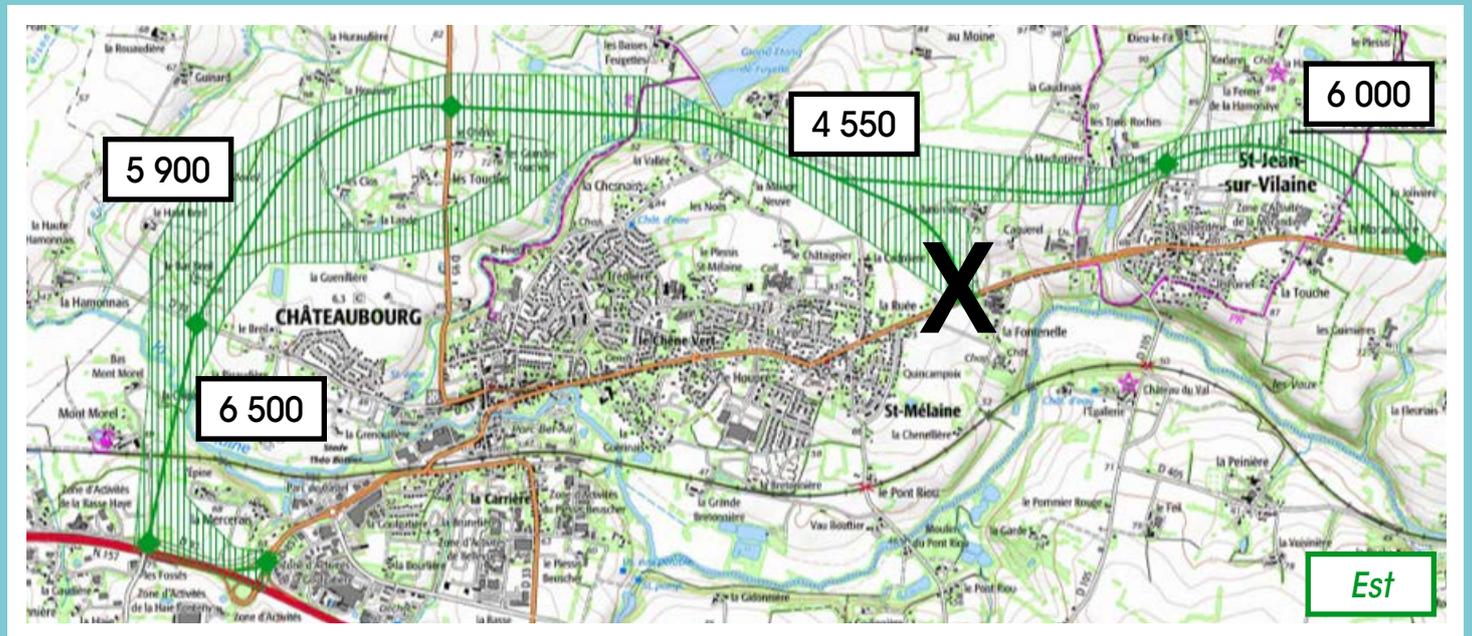
Scénario 2 ter



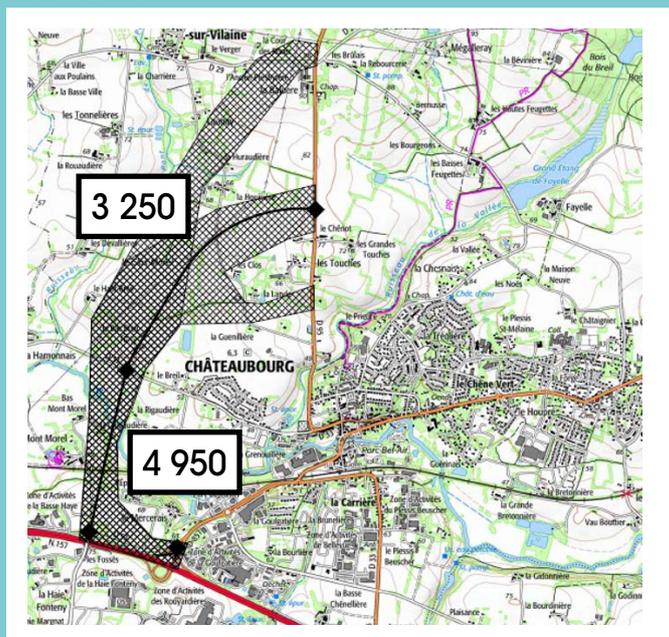
Scénario 3 W



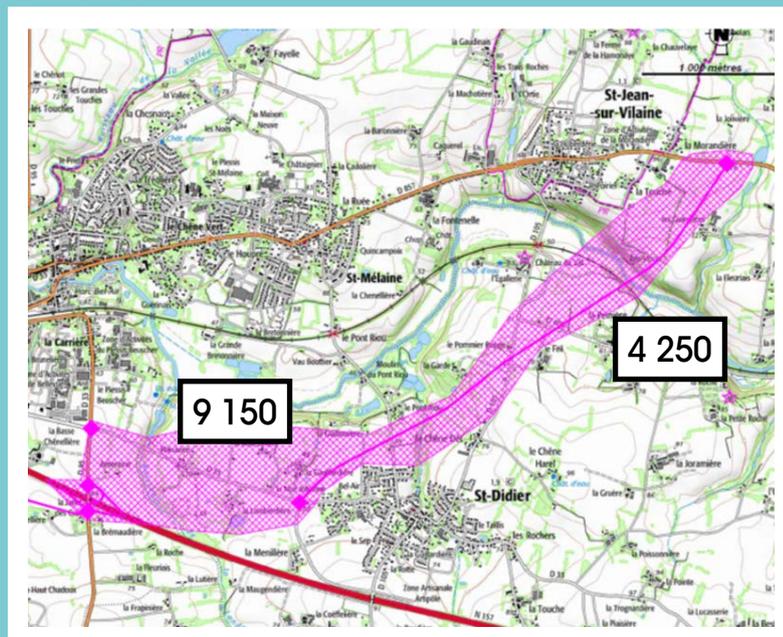
Scénario 3 E



Scénario 4



Scénario 5



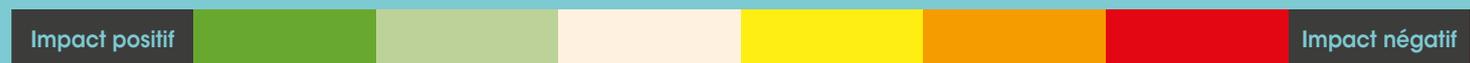
Au vu des impacts environnementaux et des impacts sur la circulation, seul le scénario 2 ter semble correspondre aux attentes de la ville.

## ANALYSE COMPARATIVE MULTICRITÈRES

L'analyse multicritères permet d'effectuer un choix entre plusieurs solutions, en décomposant une grille d'analyse en plusieurs critères, chacun pondéré d'un coefficient. Il s'agit donc d'un outil d'aide à la décision réalisé par les bureaux d'études mandatés par le Département.

Le scénario 0 correspond à la situation actuelle, sans contournement.

	Scénario 0	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 2 bis	Scénario 2 ter	Scénario 3 W	Scénario 3 E	Scénario 4	Scénario 5
Milieu physique	Green	Yellow	Orange	Red	Yellow	White	Orange	Light Green	Yellow
Agriculture	Green	Yellow	Orange	Red	Light Green	Red	Red	Light Green	White
Milieux naturels	White	Red	Red	Red	Orange	Red	Red	Orange	Red
Paysage et patrimoine	White	Orange	Orange	Red	Yellow	Red	Red	Orange	Red
Milieu humain	Yellow	White	White	Light Green	Light Green	Yellow	Light Green	Light Green	Green
Mobilité	Red	Yellow	White	Green	White	Orange	Yellow	Orange	Light Green

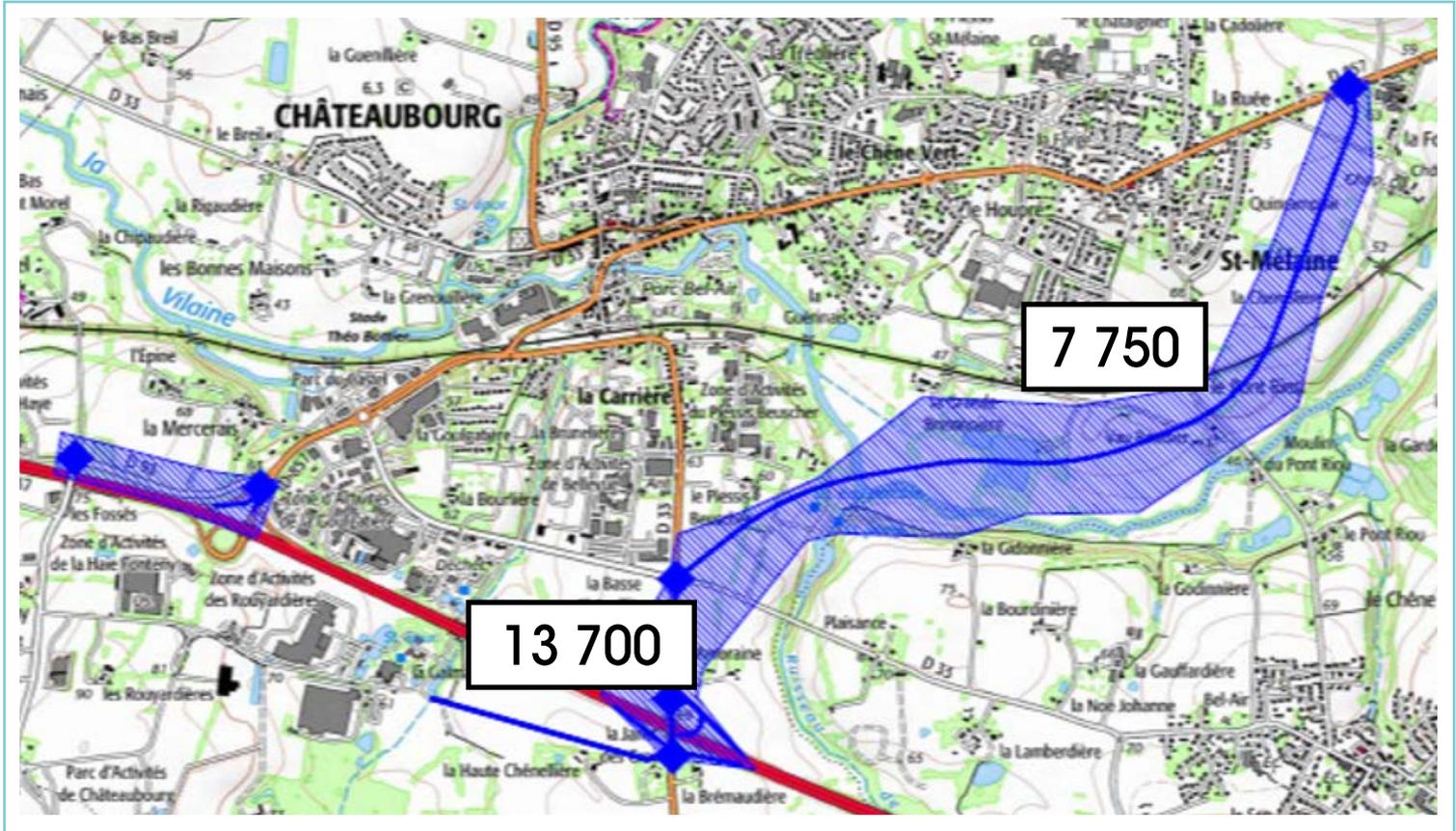


Un périmètre de protection du captage d'eau impacte les tracés passant par le sud. Cet arrêté n'interdit pas la réalisation de réseau routier dans le périmètre rapproché mais le règlemente.

Toute création ou modification du réseau routier devra faire l'objet d'un dossier d'autorisation auprès des services de l'État. Des ouvrages ou des travaux spécifiques (notamment des bassins de rétention, fossés étanches,...) pourront être demandés dans le cadre de la protection de la ressource.

À noter que la circulation actuelle et future sur la route de « pont Rioux » se situe en amont du captage d'eau et constitue, au vu des infrastructures, un risque pour le captage d'eau. Un passage en aval du captage est donc à privilégier dans le cadre d'une nouvelle route. Une étude complémentaire sera nécessaire.

# SCÉNARIO 2 TER SOUMIS À LA CONSULTATION CITOYENNE



## IMPACT DE CE SCÉNARIO

	Milieu physique	Agriculture	Milieux naturels	Paysage et patrimoine	Milieu humain	Mobilité
<b>SCÉNARIO 2 TER</b>	<p>Longueur du tracé moyen : 3 520 m</p> <p>Emprises minimum (plateforme de 40 m) : 14,1 ha</p> <p>Interférence avec un périmètre de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- périmètre du PPRI*1 (zone rouge, rouge tramée)</li> <li>- périmètres de protection du captage de St-Didier : passage du scénario au droit du périmètre immédiat</li> </ul> <p>Imperméabilisation des sols : 3,52 ha</p>	<p>Sensibilité faible liée à la proximité de 3 à 4 sièges d'exploitation agricole</p> <p>Sensibilité faible liée à l'emprise sur les terres agricoles</p>	<p>Croise plusieurs corridors écologiques dont 1 principal</p> <p>OS*2 dominée par les labours (62%)</p> <p>Présence d'habitat et de flore d'intérêt dans la vallée de La Vilaine</p> <p>Zones humides bien présentes dans les vallées (environ 38 ha au sein du fuseau)</p> <p>Présence de plusieurs mares</p> <p>4 cours d'eau traversés, dont 1 à enjeu (Vilaine)</p>	<p>Impacte globalement plus faiblement le paysage que SC 2 (en raison de la longueur moins importante du tracé) mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- croise 1 site archéologique et 2 ZPPA*3</li> <li>- traverse La Vilaine</li> <li>- s'inscrit un « espace de co-sensibilité lointaine avec l'église de Châteaubourg » (monument historique), selon le PDA*4 de Châteaubourg</li> </ul>	<p>Passage à proximité de plusieurs hameaux</p> <p>Report d'une partie des émissions polluantes en zone rurale</p> <p>Forte amélioration du cadre de vie dans le centre de Châteaubourg</p> <p>Légère dégradation du cadre de vie dans St-Jean-sur-Vilaine</p> <p>Dégradation du cadre de vie pour les habitants des hameaux situés à proximité du contournement</p>	<p>Forte amélioration de l'accessibilité à la ZA*5 de la Gaultière</p> <p>Forte amélioration de l'accessibilité à la ZA du Plessis Beuscher</p> <p>Forte amélioration de l'accessibilité à la ZA Artipôle depuis le sud, via l'échangeur créé entre la RN157 et la RD95 mais également depuis le nord et l'est via le contournement</p> <p>Forte amélioration de la desserte de la gare</p> <p>Forte amélioration des conditions de circulation dans Châteaubourg</p> <p>Légère dégradation des conditions de circulation dans St-Jean-sur-Vilaine</p> <p>Légère amélioration des conditions de circulation sur la RD33 à l'ouest de St-Didier</p>
	<p>*1 PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondations</p> <p>*2 OS : Occupations des Sols</p> <p>*3 ZPPA : Zones de Présomption de Prescription Archéologique</p> <p>*4 PDA : Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Pierre</p> <p>*5 ZA : Zone d'Activité</p>					

C'est le scénario 2 ter (dont le tracé définitif n'est bien entendu pas encore arrêté) que nous vous proposerons de soutenir ou non lors de la consultation citoyenne. Les autres scénarios ne nous semblent pas pertinents au vu des impacts environnementaux et des impacts sur la circulation.

**Vous aurez donc le choix entre un bulletin « POUR » le contournement ou « CONTRE » le contournement, dans l'optique du scénario 2 ter.**

Les résultats de cette consultation n'ont pas vocation à remettre en cause notre volonté de développer en parallèle des modes de transports alternatifs et des outils de régulation du trafic.

**RÉUNION PUBLIQUE**  
**VENDREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE, À 20H,**  
**SALLE LA CLÉ DES CHAMPS**

**CONSULTATION (VOTE)**  
**DIMANCHE 10 OCTOBRE, DE 9H À 17H,**  
**SALLE LA CLÉ DES CHAMPS**

Vote sur présentation d'un justificatif d'identité et au besoin d'un justificatif de domicile\*

**LE PASS SANITAIRE SERA CONTRÔLÉ À L'ENTRÉE DES DEUX ÉVÈNEMENTS**

**En fonction du résultat de cette consultation citoyenne,  
les élus décideront des actions qu'ils doivent mener auprès du  
Département pour améliorer les mobilités dans Châteaubourg.**

### **\* PRATIQUE : QUI PEUT VOTER ?**

Tous les Castelbourgeois majeurs, munis d'une pièce d'identité, inscrits sur la liste électorale ou en mesure de prouver leur domiciliation à Châteaubourg avec un justificatif de domicile.

Le vote par procuration n'est pas possible dans le cadre d'une consultation.

**Retrouvez l'étude complète sur**  
**[www.chateaubourg.fr](http://www.chateaubourg.fr)**